

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Lignes A, B et C
☐ Travaux de revêtements en platelage de la troisième phase du tramway de Bordeaux
☐ REV 302 - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la réalisation de la troisième phase du réseau de tramway de notre agglomération, il est nécessaire de réaliser des travaux de revêtements en platelage bois ou matériaux recyclés sur la plate forme en pose ballast du tramway ainsi que des travaux de revêtement en caillebotis bois dans le centre de maintenance.

Ces travaux sont situés le long du tracé du tramway sur les secteurs suivants :

- LIGNE A – Mérignac, extension de la ligne actuelle entre la place Charles de Gaulle et l'Avenue de Magudas,
- LIGNE B – Bordeaux Claveau, extension de la ligne actuelle entre le terminus phase 2 rue Joseph Brunet et la rue Edmond Besse,
- LIGNE C – Bordeaux Lac, extension de la ligne actuelle des aubiers au parc des expositions,
- LIGNE C – Centre de maintenance situé avenue de la Jallère.

Conformément aux dispositions de l'article 10 du Code des Marchés Publics, l'allotissement de ces prestations a été examiné mais n'est pas apparu pertinent.

Les prestations sont indissociables compte tenu d'éléments techniques et financiers liés au contexte de réalisation du projet et notamment :

- de la nécessité de maintenir une cohérence dans les interfaces techniques compte tenu de la complexité du projet,
- de la nécessité pour des raisons budgétaires de limiter les surcoûts.

En effet, l'allotissement génèrerait des mesures compensatoires coûteuses pour d'une part, minimiser la gêne occasionnée par ces travaux aux riverains et commerces compte tenu des délais de réalisation contraints et d'autre part, pour maintenir la sécurité sur les zones de travaux au regard de la coactivité des entreprises sur des périmètres de chantier exigus.

C'est la raison pour laquelle l'allotissement de ces travaux n'a pas été retenu.

Le marché comprend une tranche ferme et deux tranches conditionnelles définies comme suit :

Tranche ferme

Les travaux de la Tranche Ferme concernent les travaux de fourniture et de mise en oeuvre de platelage bois ou matériaux recyclés sur la plate forme en pose ballast du tramway ainsi que des travaux en caillebotis bois dans le centre de maintenance sur les secteurs suivants:

- **Ligne A – Mérignac** : extension de la ligne actuelle entre la Place Charles de Gaulle et l'Avenue de Magudas,
- **Ligne B – Bordeaux Claveau** : extension de la ligne actuelle entre le terminus Phase 2 Rue Joseph Brunet, et la Rue Edmond Besse,
- **Ligne C – Bordeaux Lac** : extension de la ligne actuelle des Aubiers au Parc des Expositions,
- **Ligne C - Centre de Maintenance** : situé avenue de la Jallère.

Tranche conditionnelle n°1 :

Il s'agit des travaux de fourniture et mise en œuvre de platelage sur le secteur ci après :

- **Ligne C – Bordeaux Lac**- depuis la fin de la courbe avenue de la Jallère jusqu'à la clôture du centre de maintenance sur l'intégralité des voies.

Tranche conditionnelle n°2 :

Des travaux pour la fourniture et la mise en oeuvre de platelage sur le secteur suivant :

- **Ligne C – Bordeaux Lac** : depuis la fin du Pont des Hôtels jusqu'à la rue Jean Samazeuilh.

Le marché sera conclu à prix unitaire pour un montant estimé à 4 669 970,00 € HT (prestation supplémentaire éventuelle incluse), pour une durée de 11 mois à compter de la date de l'ordre de service lançant la période de préparation.

Son financement est assuré par le Budget annexe Transports, exercice 2013, chapitre 23 – article 2380 0072 – CRB KD00 – programme TW30.

Pour la réalisation de cette opération, la Communauté urbaine doit ici être regardée comme entité adjudicatrice. Il est donc envisagé de lancer un appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles 160 et 161 du Code des Marchés Publics.

Le maître d'œuvre de ces extensions (groupement TISYA), qui a préparé un dossier de consultation des entreprises (validé par la CUB), sera en charge de l'analyse des offres et du suivi des travaux.

En application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Générale des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation est mis à la disposition des conseillers communautaires à l'immeuble le Guyenne à la Direction de la Commande Publique – 6^{ème} étage.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ces dispositions, il vous est demandé de bien vouloir :

- Lancer une procédure de type appel d'offres ouvert dans le cadre d'un marché à tranches avec un montant global de 4 669 970,00 € HT et pour une durée de 11 mois.
- Approuver le dossier de consultation mis à votre disposition à la direction de la Commande Publique, immeuble Le Guyenne – 6^{ème} étage.
- Autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation avec une publicité européenne.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 160 et 161,

VU les documents de consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE pour permettre la réalisation des travaux de revêtement en platelage bois ou matériaux recyclés sur la plateforme du tramway, il est envisagé de lancer un appel d'offres ouvert.

DECIDE

Article 1 : Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé ;

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert par application des articles 160 et 161 du Code des Marchés Publics ;

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse, en réponse à la procédure d'appel d'offres ouvert, choisi par la Commission d'appel d'offres ;

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base des documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié ;

Article 5 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget annexe Transports, exercice 2013, chapitre 23 - article 2380 0072 – CRB KD00– programme TW30.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 OCTOBRE 2012

PUBLIÉ LE : 10 OCTOBRE 2012

M. GÉRARD CHAUSSET